



REGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA Manche N° 1

ST JEAN DU GARD – COL ST PIERRE (FRA), 12-14/04/2019

REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International ("le Code") et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif du Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA ("le Règlement Sportif") et
- le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : Fédération Française du Sport Automobile (FFSA)

Adresse : 32, avenue de New-York
75781 Paris Cedex 16, France.

- a) Téléphone : +33 1 44 30 24 00
- b) E-mail : adelarue@ffsa.org
- c) Site internet : www.ffsa.org

Organisateur de la Compétition : Association Sportive Automobile d'Alès

Adresse : Pôle Mécanique Alès-Cévennes
Traverse Lori Tosi, Vallon de Fontanes
30520 St Martin de Valgalgues, France.

- a) Téléphone : +33 46655 6566
Téléphone : +33 686 676904
- b) E-mail : asa.ales30@yahoo.fr
- c) Site internet : www.asa-ales.fr

L'adresse du Secrétariat de la Compétition à partir du 11/04/2019 :

Adresse : « Espace Paulhan »

Avenue de la Résistance 30270 Saint-Jean-du-Gard.

a) Téléphone : +33 686 787 287

b) E-mail : asa.ales30@yahoo.fr

Comité d'Organisation :

Composition :

Bureau ASA Alès

Président	Frédéric ROSSEL (FRA)
Président délégué	Samuel TEISSIER (FRA)
Vice Président	Franck SAUMADE (FRA)
Vice Président	Yannick TRIBES (FRA)
Secrétaire	Nathalie CHANTAGREL (FRA)
Secrétaire Adjointe	Audrey JULIAN (FRA)
Trésorier	Nicolas BARONI (FRA)

ainsi que :

*Corinne MASSY, Michel AIGUILLON ORTIZ,
Nicolas BALDIT, Vincent BELTOISE, David
BOULANGER, René BRUNET, Fabien
DARDALHON, Jacky DWORACZEK, Damien
GRAND, Jacques MARONCLE, Michel MOLINE,
Vincent RAVEL, Michel VEZON,*

ainsi que :

*Edwige APARICIO, Harmonie LARGUIER, Fabienne
ARNOUX et toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès
et l'Ecurie des Camisards.*

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom : Saint Jean du Gard – Col St Pierre**

Localité : Saint Jean du Gard.

*Route Départementale 260 – Corniche des
Cévennes*

Coordonnées GPS :

44° 06' 00" N 03° 52' 39" E

- b) **Lieu du départ (et altitude) :**

Lieu : Route Départementale 260 – Bannières
(244 mètres)

Lieu de l'arrivée (et altitude) :

Lieu : Chemin du Resses – Col St Pierre
(585 mètres)

- c) **Longueur** : 5080 mètres
- d) **Dénivellation** : 341 mètres
- e) **Pente moyenne** : 6,6 %

Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : **2**
Nombre de manches d'essais libres : **1**
- b) Nombre de manches de course officielle : **2**
- c) Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.
- d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des deux meilleures manches de course.

Exigences en matière de Licence :

Pilotes de Catégorie 1 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B, C, D ou R.

Pilotes de Catégorie 2 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré A, B ou C.

Concurrents : Internationale.

Engagements :

Ouverture des engagements :	01/03/2019
Clôture des engagements :	03/04/2019 (heure : 24h00)

Montant du droit :

- avec la publicité facultative de l'organisateur €330
- sans la publicité facultative de l'organisateur €660

Modalités de paiement :

Voir le formulaire d'engagement fourni par l'organisateur.

Nombre maximum de participants admis : 200

Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est disponible auprès de l'organisateur ou sur le site internet de l'organisateur.

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, dûment daté et signé par le Pilote et le Concurrent, doit être envoyé à l'organisateur dans les délais.

Simulation « Facteur de Performance (Pf) »

Lors de la Compétition FIA, des simulations Pf seront menées par des observateurs techniques FIA.

Les Pilotes et les Concurrents de la Catégorie 1 (Groupes A, N, S20 et GT) et du Groupe E2-SH en Catégorie 2 sont tenus de compléter un formulaire Pf (déclaration technique Pf) avant la Compétition FIA ou, sur demande, lors des vérifications techniques.

Les modalités liées à cette déclaration technique Pf (enregistrement en ligne, formulaire à remplir, etc.) seront précisées dans un communiqué.

Refus d'inscription, Forfaits

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 50% du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un additif.

• 12/04/2019	
09h30-12H30 14H00-19H00	Vérifications administratives (Lieu : Secrétariat de la Compétition, « Espace Paulhan »)
09h45-12H45 14H15-19H15	Vérifications techniques (Lieu : Secrétariat de la Compétition, « Espace Paulhan »)
19h30	Briefing des Pilotes (Lieu : Secrétariat de la Compétition, « Espace Paulhan »)
20H00	1ère réunion du collège des commissaires sportifs (Lieu : Secrétariat de la Compétition, « Espace Paulhan »)

• 13/04/2019	
8H00	Essais officiels – 1ère manche
12H00	Essais officiels – 2e manche
16H00	Essai libre (pour les Pilotes du Championnat FIA) <i>*Manche de Course pour les pilotes du CFM (Championnat de France uniquement)</i>

• 14/04/2019	
9H00	1e manche de course
13H00	2e manche de course
30 mn (env.) après la dernière manche de course	Cérémonie de podium <i>(Lieu : Cour du Château, St Jean du Gard ou Halle du Marché Couvert en cas de pluie)</i>

Vérifications administratives :

Lieu : « **Espace Paulhan** » (Secrétariat de la Compétition), Avenue des Martyrs de la Résistance, 30270 St Jean du Gard.

Vérifications techniques :

Lieu : « **Espace Paulhan** » (Secrétariat de la Compétition), Avenue des Martyrs de la Résistance, 30270 St Jean du Gard.

Contrôles supplémentaires (pesage, etc.) :

Lieu : « **Espace Paulhan** » (Secrétariat de la Compétition), Avenue des Martyrs de la Résistance, 30270 St Jean du Gard.

Parc Fermé :

Lieu : Zone d'Arrivée

Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les manches d'essai et de course :
Place Carnot.

- Pendant le délai de réclamation :
Place Carnot et au Parc Fermé.

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

3.1 Catégorie 1 - Voitures de Production :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe N Voitures de Production, Groupe R1 inclus.
Groupe A Voitures de Tourisme, "World Rally Car", Super 1600 et voitures des Groupes R2 et R3 incluses.
Groupe S20 Voitures Super 2000 (Circuit et Rallye confondus), Groupes R4 et R5 inclus.
Groupe GT Voitures de Grand Tourisme (GT3 et RGT confondus).

3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

Groupe D/E2-SS (Single-seater) Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe CN Voitures de Sport-Production biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe E2-SC (Sportscar) Voitures de compétition biplaces, ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm ³ .
Groupe E2-SH (Silhouette) Voitures ayant l'aspect d'une voiture routière de grande série à au moins 2 places et la forme de pare-brise de cette voiture. Cylindrée inférieure ou égale à 6500 cm ³ .

3.3 Les voitures seront réparties dans les classes de cylindrée suivantes :

Catégorie 1			
Groupe N	jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³	Groupe S20	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³
Groupe A	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³	Groupe GT	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ plus de 3000 cm ³

Catégorie 2			
Groupe D/E2-SS	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³	Groupe E2-SC	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³
Groupe CN	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³	Groupe E2-SH	Jusqu'à 1600 cm ³ 1601 - 2000 cm ³ 2001 - 3000 cm ³ 3001 - 6500 cm ³

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins quatre jeux de numéros de Compétition. Deux jeux de numéros de Compétition devront être apposés de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition.

Deux jeux de numéros de Compétition supplémentaires (15 cm de hauteur maximum) devront être placés sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant) et sur le côté gauche du pare-brise arrière.

Les voitures sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admises au départ.

Publicité :

L'organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo du "Championnat" : *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif.*

- Autres : *annoncé par l'organisateur dans un additif.*

Article 5 – Principaux officiels

A) Directeur de course :

Marc HABOUZIT (FRA)

Portable : +33 608 430 711

E-mail : habouzit.marc@orange.fr

B) Directeur(s) de course adjoint(s) :

Christelle HABOUZIT (FRA)

Daniel BLANQUIN (FRA)

Bernard COUSIN (FRA)

Nicolas BALDIT (FRA)

Alain SZAFARZYK (FRA)

Patrick BOUTEILLER (FRA)

Nathalie CHANTAGREL (FRA)

C) Collège des commissaires sportifs :

Josep BESOLI (AND) - *président*

Sanjin PARO (HRV) – *désigné par la FIA*

Claude MARY (FRA)

D) Observateur FIA :

David GRACE (GBR)

Assistant de l'observateur FIA:

Kevin FERNER (DEU)

Observateurs techniques FIA :

Gordon FORBES (GBR)

Jonathan CROOK (GBR)

E) Observateur ASN :

Norbert BIAGIONI (FRA)

F) Commissaire technique en chef :

Serge PEGOLOTTI (FRA)

G) Commissaires techniques :

Yvon JOURNAUX (FRA)

Alain COSTE (FRA)

Catherine BERSZAKIEWICZ (FRA)

Christophe NATEWAJKO (FRA)

Jean Pierre ROLLAND (FRA)

H) Médecins :

Michel ROMIEU (FRA) – Médecin-chef

Jean Claude DESLANDES (FRA)

I) Chronométrateur en chef :

Jean Paul DURAND (FRA)

- Société : PK SOFT

J) Délégué sécurité ASN :

Patrick BOUTEILLER (FRA)

Délégué sécurité organisateur :

Frédéric ROSSEL (FRA)

K) Secrétaire de la Compétition :

Martine VINCENT (FRA)

L) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :

Emilie TRAMONT (FRA)

M) Responsable(s) des relations avec les Concurrents :

Hervé BESSON (FRA)

E-mail : hbesson01@gmail.com

Téléphone : + 33 676 292 062

Ivan PRISTCHEPA (FRA)

E-mail : pristchepa@free.fr

Téléphone : +33 6 15 77 91 86

Gérard DURAND (FRA)

E-mail : asa0809@orange.fr

Téléphone : +33 6 22 82 97 81

Gérard LEGIOT (FRA)

E-mail : gm-legiot@orange.fr

N) Responsable(s) du parc d'assistance :

Marcélino ZEFERINO

E-mail : asa.ales30@yahoo.fr

Téléphone : +33 6 75 16 40 84

Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers pour la manifestation :

- Dommage corporels à concurrence de €6'100 000.
- Dommage matériel, à concurrence de €500 000.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

Article 7 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : €700

Montant du droit d'appel international (FIA) : €3000.

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire sportif, accompagnée du droit de réclamation requis. Si la réclamation rend nécessaire le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

La Cour d'Appel Internationale est compétente pour connaître dans le cadre d'une Compétition des Championnats de la FIA (dont fait partie le Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA), des appels introduits à l'encontre des décisions des commissaires sportifs par tout organisateur, Concurrent, Pilote, ou autre licencié qui est directement concerné ou qui est affecté personnellement par ces décisions. Dans ce cas, les ASN ne pourront refuser leur concours et accord.

Article 8 – Podium, Prix et Récompenses :

8.1 Trophées et Prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de récompenses et de prix en espèces par l'organisateur comme suit :

a) Classement général

Classement général du Championnat (tous groupes du Championnat confondus)		
	Prix en espèces	Trophée
1er	€530	1 Coupe
2e	€270	1 Coupe
3e	-	1 Coupe

b) Groupe

Classement pour chacun des groupes du Championnat					
	Prix en espèces				Trophée
	Gr. N	Gr. A	Gr. S20	Gr. GT	
1er	€430	€430	€430	€430	1 Coupe
2e	€370	€370	€370	€370	1 Coupe
3e	€240	€240	€240	€240	1 Coupe
4e	€170	€170	€170	€170	-

	Prix en espèces				Trophée
	Gr. DE2SS	Gr. CN	Gr. E2SC	Gr. E2-SH	
1er	€430	€430	€430	€430	1 Coupe
2e	€370	€370	€370	€370	1 Coupe
3e	€240	€240	€240	€240	1 Coupe
4e	€170	€170	€170	€170	-

c) Classe

Classement pour chacune des classes		
	Prix en espèces	Trophée
1er	€65	1 Coupe

8.2 Prix spéciaux:

Non applicable.

8.3

a) Prix en espèces

Les prix en espèces seront remis quel que soit le nombre de partants.

Trophées

Dans les groupes de moins de 3 partants, seul le Pilote arrivé premier recevra un trophée.

b) Tous les trophées et les prix en espèces sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.

c) Remise des prix :

- Les trophées sont remis lors de la cérémonie de podium.
- Les prix en espèces doivent être retirés lors de la cérémonie de podium :



- Lieu : Cour du Château, St Jean du Gard (ou Halle du Marché Couvert en cas de pluie).
Heure : de 17H00 à 18H00,

faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur.

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur

Non applicable.

VISA DE L'ASN N° 97

VISA DE LA FIA N° 1EHC.FRA.13022019